



Collectif du 21 Septembre

Pour sortir de la chasse et du piégeage

"Il est une émotion plus forte que de tuer... C'est celle de laisser la vie"
J O Curwood

"La chasse est un véritable crime contre la nature"
Théodore Monod

"La grandeur d'une nation se mesure à la façon dont elle traite ses animaux"
Gandhi

"Une vie ne vaut rien... Mais rien ne vaut une vie"
André Malraux

"Ce gai chasseur armant son fusil ou son piège confine à l'assassin et touche au sacrilège"
Victor Hugo

"Chasser c'est réduire à néant, un miracle de beauté"
Barjavel

"On n'a pas deux cœurs, un pour l'homme, l'autre pour l'animal. On a un cœur ou on n'en a pas"
Lamartine

"La chasse endeuille mes automnes"
Marguerite Yourcenar

"La chasse est un sot passe-temps que je ne puis souffrir"
Molière

"Pour que le mal triomphe, il suffit que les personnes au grand cœur restent sans rien faire"
Martin Luther King

Préambule

Ce Collectif est né de la volonté des associations qui ont participé à la manifestation "la chasse y'en a marre" devant le Conseil Économique Social et Environnemental, à Paris, le 21 septembre 2013 (cf notice explicative). Elles représentent un courant de pensée fondé sur la réconciliation de l'homme avec l'animal et la nature

Principes

Les mesures simples mais urgentes proposées dans la plate-forme commune ont pour ambition de changer les pratiques actuelles et de faire évoluer les mentalités vers un plus grand respect de la vie animale. Ainsi la faune sauvage sera plus importante, plus diverse et moins farouche, de façon à rétablir les équilibres naturels.

La période transitoire qui débouchera sur le recul de la chasse et du piégeage jusqu'à leur disparition doit s'inscrire progressivement dans la société et dans le droit.

Il est clair en revanche que cette démarche ne saurait s'accommoder du moindre retour en arrière en matière de respect de la vie animale.

Charte fondatrice

Elle puise son essence dans le simple principe suivant:

Le Collectif du 21 Septembre est ouvert à toutes les personnes, associations, organisations qui mettent le Vivant au cœur de leurs préoccupations et qui œuvrent pour de nouvelles relations entre l'homme et l'animal.

Elles mènent ensemble des actions communes permettant de sortir de la chasse et du piégeage le plus rapidement possible.

Les responsables du Collectif sont ses membres actifs. Les décisions sont prises à la majorité des associations et des organisations qui le constituent.

Nadia POUPON est actuellement en charge de son animation
Tél. : 01 64 46 46 29 • Courriel : coll.21sept@gmail.com
Adresse postale : COLLECTIF du 21 SEPTEMBRE • BP 49 • 91192 GIF-SUR-YVETTE CEDEX



Plate-forme associative de mesures simples mais urgentes pour sortir de la chasse et du piégeage - Septembre 2014

1. Reconsidérer la composition des instances consultatives en matière de faune sauvage pour mieux représenter les attentes de l'ensemble de la population, notamment celles des représentants des associations de Protection Animale.
2. Demander l'intégration de l'ONCFS au sein de l'agence de la biodiversité.
3. Modifier d'urgence le code civil pour reconnaître à l'animal sauvage, être vivant sensible, un statut juridique prenant en compte cette sensibilité.
4. Instaurer des jours sans chasse sur tout le territoire, à commencer par le dimanche.
5. Interdire la chasse à courre et la vénerie sous terre.*
6. Interdire les chasses dites traditionnelles conformément à la réglementation européenne* (matoles, tendelles, gluaux, lacets, lèques, tenderies aux vanneaux et alouettes).
7. Interdire le piégeage.
8. Interdire l'agrainage (alimentation artificielle ayant pour but de favoriser la prolifération des animaux et de les attirer vers les postes de tir).
9. Supprimer les chasses commerciales et les chasses privées en enclos.
10. Faciliter la mise en "réserve de nature" des propriétaires et des ayant-droits qui refusent la chasse et le piégeage sur leurs terres.
11. Abandonner la notion de nuisible (appelé aujourd'hui déprédateur) et les modalités de destruction les concernant. Ne pas considérer l'atteinte aux animaux dits "gibiers" comme une déprédation.
12. Étendre le statut de protection à toute la faune sauvage et organiser un suivi et un éventuel contrôle des populations animales.
13. Mettre en œuvre, en priorité, toutes les méthodes pacifiques et non violentes de prévention, dissuasion, répulsion vis-à-vis des animaux pouvant poser des problèmes importants.
14. Faire en sorte que soient restaurés les équilibres naturels :
 - en favorisant la présence des grands prédateurs (ours, loups, lynx) dans leur milieu naturel ;
 - en abandonnant les tirs de loups* et en luttant contre le braconnage du lynx.
15. Supprimer les privilèges accordés aux fédérations de chasseurs, en particulier les missions de service public qui leur sont attribuées.
16. Supprimer la possibilité d'intervention des chasseurs et des piégeurs dans les établissements scolaires.
17. Interdire les élevages et les lâchers d'animaux de tir, qui sont à l'origine de nombreux déséquilibres, ce qui donne aux chasseurs et aux piégeurs un prétexte pour justifier la régulation.

Mesures transitoires

18. Toute battue doit faire l'objet d'une information en Mairie :
Affichage à l'extérieur 48h avant, précisant les horaires de la chasse et la zone concernée
19. Revenir à une loi obligeant les Procureurs qui possèdent des informations sur les délits de chasse, de pêche et d'environnement à les diffuser aux associations concernées.
20. En cas de délit d'un chasseur, le poursuivre en justice.
21. Procéder à des contrôles médicaux réguliers de tous les chasseurs, notamment l'alcoolémie et la vue, avec instauration d'un permis à points comme pour les automobilistes.
22. En cas d'homicide, même involontaire, suppression immédiate du permis de chasse au chasseur incriminé, avec interdiction à vie de participer à une action de chasse et confiscation des armes de chasse.
23. Mettre en place une cartographie des périmètres de sécurité excluant tout acte de chasse à proximité des habitations et des lieux publics.

* Ces mesures sont extraites de la plaquette "Protection de la faune sauvage" initiée par la Fondation Brigitte Bardot et co-signée par l'ASPAS, Aves, CVN, CACC, 30 M d'amis, One Voice, RAC et SPA.



Collectif du 21 Septembre

Pour sortir de la chasse et du piégeage

Notice explicative

Le Collectif du 21 septembre est constitué par un ensemble de personnes, d'associations et d'organisations qui gardent leur autonomie et leur indépendance mais qui se regroupent ponctuellement pour réfléchir sur un sujet commun et pour agir ensemble dans les situations où l'action individuelle ne serait pas aussi efficace.

Elles poursuivent un but commun mais n'ont pas nécessairement les mêmes méthodes puisqu'elles viennent d'horizons différents et que c'est dans la confrontation des divers points de vue que l'action se crée.

La grande force d'un Collectif est sa souplesse, c'est-à-dire le fait de n'être corseté par aucune structure et de n'avoir aucun statut à créer, ni de Conseil d'Administration à réunir, ni d'Assemblée Générale annuelle à organiser.

Il n'y a pas de responsable élu pour une période plus ou moins longue ou une fois pour toutes mais des acteurs qui prennent des responsabilités, font des propositions soumises aux réflexions de chacun et mettent en oeuvre les décisions prises à la majorité lors de conférences téléphonées.

Par contre, un(e) porte-parole est missionné(e) pour animer et coordonner les formalités nécessaires à l'action commune. Nadia POUPON est actuellement en charge de cette mission.

Sur ces bases, le Collectif du 21 Septembre a pour objectif de rassembler le plus grand nombre possible d'associations de protection animale ou de protection de la nature, de la plus petite à la plus grande pour établir un rapport de force avec le monde de la chasse et du piégeage.

Le ou la porte-parole du Collectif s'engage à consulter et à rendre compte de toutes démarches faites auprès du Ministère lors des prochaines entrevues que nous obtiendrons.

Associations présentes à la manifestation du 21 septembre 2013 "la chasse y'en a marre" : Réseau Animavie (RA), L214, Droits Des Animaux (DDA), Combactive, Rassemblement pour l'Abolition de la Chasse (RAC), Convention Vie et Nature (CVN), Association Stéphane Lamart, Association pour la Défense des Victimes de Chasse (ADVC) Collectif Contre l'Expérimentation Animale (CCEA), Mouvement Citoyen pour la Protection Animale (MCPA),

Le nom des associations qui décideront de soutenir librement et gratuitement le Collectif du 21 Septembre sera ajouté lorsque nous recevrons le bulletin réponse prévu à cet effet.

Le document listant les personnes, les associations et les organisations qui soutiennent le Collectif du 21 Septembre sera réactualisé régulièrement avec évaluation du nombre d'adhérents que cela peut représenter pour une éventuelle mobilisation.

Pour le Collectif du 21 septembre :

Nadia POUPON, Gérard MARTIN, Christian MAILLETAS, François DARLOT,
Marc VALLAUD, Christophe LEPRETRE, Dominique BERGER,
Stéphane LAMART, Michel MEIGNAN et Christophe CORET.